



APPEL DE CANDIDATURES

POUR UN MANDAT DE PROTECTRICE OU DE PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

L'École nationale d'administration publique (ENAP) sollicite des candidatures pour pourvoir un mandat de protectrice ou de protecteur universitaire.

CONTEXTE

Au fil des ans, l'École nationale d'administration publique (ENAP) s'est dotée, par ses politiques et règlements, de divers mécanismes auxquels les membres de sa communauté peuvent recourir lorsqu'ils estiment avoir été traités injustement de manière non équitable.

La fonction de protectrice ou de protecteur universitaire a été créée afin de pallier les situations ne pouvant être résolues par les moyens déjà en place, de faire la lumière sur certaines situations et, le cas échéant, d'émettre des recommandations visant à les corriger.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

La personne qui assume les fonctions de protectrice ou de protecteur universitaire est nommée par le conseil d'administration pour un mandat de trois ans, renouvelable. Ces fonctions sont exercées à temps partiel, selon un horaire variable en fonction de la réception des requêtes par les membres de la communauté de l'ENAP.

La protectrice ou le protecteur universitaire jouit, dans le cadre de son mandat, d'une totale indépendance et exerce sa fonction en toute impartialité. Elle ou il doit s'assurer que les droits de tous les membres de la communauté de l'ENAP sont respectés et que chacun est traité de manière juste et équitable.

Plus précisément, elle ou il :

- Reçoit les demandes des membres de la communauté de l'ENAP qui estiment avoir été traités injustement de manière non équitable, les traite avec diligence et communique le plus rapidement possible avec les personnes concernées;
- Veille à ce que les droits de tous les membres de la communauté de l'ENAP soient respectés et que chacun soit traité de manière juste et équitable;
- S'assure que la personne concernée s'est prévalu de tous les recours possibles et que toutes les démarches administratives sont épuisées;
- Identifie au besoin les mécanismes et endroits où il est possible de trouver l'information utile relative aux demandes;
- Assure la recevabilité de chaque demande déposée et évalue le bien-fondé de chacun des dossiers;
- Réfère à une autre autorité de l'École, au besoin;
- Produit des avis sur des règlements, politiques, procédures ou pratiques de l'ENAP;
- Peut agir à titre de modérateur;
- Fait part de ses conclusions ou, le cas échéant, des résultats de sa médiation aux personnes, et / ou formule des recommandations aux directions ou aux instances de l'ENAP;
- Assure le suivi des conclusions et recommandations ainsi que des mesures prises à la suite de ses demandes d'intervention;
- Traite toutes les demandes d'intervention de manière confidentielle;
- Archive les dossiers conformément aux règlements et lois applicables en vigueur;
- Produit un rapport annuel de ses activités, des dossiers traités et non recevables ainsi que de ses recommandations, avis et conclusions, à l'intention du conseil d'administration.

PROFIL / CANDIDATURE RECHERCHÉ(E)

Qualifications et exigences

- Formation universitaire dans une discipline pertinente (droit, sciences de l'administration, sciences de l'éducation, etc.);
- Membre d'un ordre professionnel (Chambre des notaires, Barreau du Québec, ou autre), un atout;
- Connaissance du milieu universitaire et des lois, politiques et réglementations s'y rattachant.

Profil recherché

- Excellentes habiletés de médiation et de résolution de conflits, démontrées par une formation appropriée ou des expériences passées probantes;
- Excellentes habiletés relationnelles et grande capacité d'écoute;
- Esprit de synthèse et d'analyse;
- Intégrité, équité et impartialité;
- Facilité à travailler de façon autonome et indépendante;
- Capacité à prendre des décisions;
- Disponibilité en dehors des heures régulières de travail.

Exigence particulière

- Ne pas être en lien d'emploi avec l'École.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Juin 2024

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce mandat sont priées de transmettre leur curriculum vitæ et une lettre de présentation dans laquelle elles feront part de leur intérêt et de leur expérience, en mentionnant « Candidature pour un mandat de protectrice ou protecteur universitaire » dans l'objet du message, **au plus tard le vendredi 7 juin 2024, à 17 h.**

Au Secrétariat général

Par courriel : secretariat.general@enap.ca

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature; seules les personnes retenues seront contactées.

L'ENAP SOUSCRIT À UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (groupes visés : femmes, minorités visibles, minorités ethniques, Autochtones, personnes handicapées)

Les conditions de travail de la protectrice ou du protecteur universitaire sont fixées par le conseil d'administration et une rémunération à forfait est prévue. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [Règlement relatif à la protectrice ou au protecteur universitaire](#) ou encore le [site Web du protecteur universitaire de l'ENAP](#).